



69550

Téléphone : 04 74 89 30 24

Email : mairie@amplepuis.fr

Site : www.amplepuis.fr

**DECISION DU MAIRE PORTANT
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'APPEL A PROJET DES COMMUNES
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

Le Maire certifie sous
sa responsabilité le
caractère exécutoire
de cet acte.

Transmission en
Préfecture le :

Affichage le :

Nous, René PONTET, Maire de la Commune d'AMPLEPUIS (Rhône) ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 20° ;
Vu la délibération du 14 avril 2026 portant délégations du Conseil municipal au
Maire ;
Vu le projet d'agrandissement du Centre Municipal de Santé d'Amplepuis ;
Considérant que la délibération susvisée donne délégation au Maire pour « demander à
tout organisme financeur l'attribution de subventions qu'elles portent sur du fonctionnement
ou de l'investissement, quelle que soit la nature de l'opération et quel que soit le montant
prévisionnel de la dépense subventionnable.

DECIDE

Article 1 : De solliciter l'octroi d'une subvention du Département dans le cadre de l'appel à projets des communes à hauteur de 200 000.00 €, dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre Municipal de Santé d'Amplepuis.

Le coût estimé de l'opération est de : 881 442.00 €HT.

Le plan de financement prévisionnel, établie sur la base de la subvention sollicitée, serait le suivant :

DEPENSES		
Estimation travaux	881 442.00 € HT	
Maitrise d'œuvre/aléas	71 381.59 € HT	
TOTAL OPERATION	952 823.59 € HT	
RECETTES		Part %
Région Aura	150 000.00 €	16%
Département du Rhône	200 000.00 €	21%
APICIL	100 000.00 €	10%
France Santé	50 000.00 €	5%
Autofinancement	452 823.59€	48%
TOTAL	952 823.59 €	100%

Article 2: La Directrice générale des Services et la DGFIP sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 LYON CEDEX 3) dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification en ce qui concerne les intéressés ou de la date de publication en ce qui concerne toute autre personne estimant avoir un intérêt à agir ou via le site www.telerecours.fr.

Fait à Amplepuis, le 26 juin 2026
Le Maire,
Didier Fournel

